# Stratégie politique de l'Union en Amérique latine

2025/2083(INI) - 08/10/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 354 voix pour, 195 contre et 77 abstentions, une résolution sur la stratégie politique de l'Union en Amérique latine.

Compte tenu des liens humains, historiques, culturels et économiques, ainsi que religieux, étroits qui existent entre l'Union et la région ALC (Amérique latine et Caraïbes), les députés considèrent que l'Union et la région ALC, en tant que partenaires stratégiques naturels, ont **une occasion historique de renforcer leur alliance** dans le contexte international actuel marqué par la concurrence stratégique. Ils constatent que l'engagement de l'Union a fléchi au cours des dernières décennies, ce qui a ouvert un espace à l' influence croissante de la Chine, de la Russie et de l'Iran. Ils dénoncent le fait que de tels rapprochements avec des régimes autoritaires finissent par saper la démocratie dans la région.

***Importance géopolitique de l'alliance stratégique, du renforcement du dialogue et de la coopération UE-ALC***

Le Parlement appelle à renforcer le dialogue et la coopération stratégique entre l'Union européenne (UE) et l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC) pour **défendre la démocratie, l'état de droit et l'ordre multilatéral**. Il encourage une convergence politique face à la guerre en Ukraine et aux crises humanitaires, tout en soutenant une autonomie stratégique partagée.

Les députés s'inquiètent du recul démocratique observé en Amérique latine et dans les Caraïbes depuis 2019 et condamnent les violations des droits de l'homme et les restrictions des libertés fondamentales dans la région, en particulier par les régimes du Nicaragua, de Cuba et du Venezuela, qui figurent parmi les régimes les plus autoritaires au monde. Ils demandent instamment la libération immédiate de tous les prisonniers politiques.

Le Parlement rappelle que, contrairement à d'autres puissances mondiales comme la Chine et la Russie, l' Union ne recherche pas une relation déséquilibrée, mais plutôt des **partenariats fondés sur la réciprocité, la durabilité et la création de valeur ajoutée**. Ce modèle de coopération, qui donne la priorité au respect de la souveraineté, à la transparence et à l'état de droit, fait de l'Union un partenaire privilégié pour la région.

***Coopération économique en faveur d'une croissance durable***

Le Parlement se félicite du partenariat économique et commercial solide entre l'Union et la région ALC. Il souligne i) l'ambition de l'Union de mener la transition écologique mondiale et sa reconnaissance de l' Amérique latine en tant que partenaire essentiel dans cet effort, ii) la nécessité de lutter contre les inégalités croissantes, de promouvoir la paix et de renforcer les processus et institutions démocratiques dans les deux régions, iii) l'importance de la coopération économique qui favorise l'égalité entre les hommes et les femmes, iv) la nécessité d'aligner les relations économiques UE-ALC sur le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies ainsi que de garantir une plus grande cohérence entre les objectifs économiques et sociaux et environnementaux. Il encourage le renforcement de la réglementation et de la transparence dans des domaines économiques clés, tels que le secteur minier.

***Partenariats stratégiques et accords internationaux***

Le Parlement se félicite de la ratification de l'accord d'association UE-Amérique centrale et de l'entrée en vigueur de ses trois piliers que sont le dialogue politique, la coopération et le commerce en mai 2024. Il se

félicite également de la signature de l'accord-cadre avancé UE-Chili et de la conclusion des négociations sur l'accord global UE-Mexique. Il souligne que **l'accord de partenariat UE-Mercosur** sera l'occasion de renforcer considérablement la coopération birégionale UE-Mercosur face aux défis communs, tout en contrant l'influence croissante des acteurs autoritaires dans la région et en aidant l'Union à diversifier ses sources d'approvisionnement en matières premières critiques.

***Coopération au développement, aide humanitaire et investissements durables UE-ALC au moyen de l' initiative «Global Gateway»***

Le Parlement rappelle que l'objectif premier de la politique de coopération au développement de l'Union est **la réduction et, à longue échéance, l'élimination de la pauvreté**. Il se dit favorable à la restructuration de la dette et souligne que les ODD et l'accord de Paris doivent rester au cœur de la coopération entre les pays ALC et l'Union européenne.

Les députés réaffirment l'importance de **renforcer les politiques de développement et l'aide humanitaire** de l'Union dans la région ALC. Préoccupés par la réduction du financement de l'aide au développement et de l'aide humanitaire à l'échelon mondial, ils appellent à octroyer à la région ALC une aide au développement et une aide humanitaire suffisantes. Ils demandent que la **société civile** participe pleinement à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de l'Union.

Le Parlement invite l'Union et ses États membres à tirer parti d'initiatives majeures telles que l'initiative «Global Gateway» pour **accroître les investissements** dans la région ALC, en veillant à ce que l'Union reste un partenaire fort et compétitif pour les pays ALC, compte tenu de la présence croissante de la Chine et de la Russie dans la région. Il invite la Commission à mettre en œuvre les projets prévus dans le cadre de «Global Gateway» afin de construire des **infrastructures durables et de qualité élevée** qui créent de la valeur locale, renforcent les chaînes de valeur birégionales et améliorent la sécurité économique pour les deux régions. Il insiste pour que l'initiative «Global Gateway» respecte toujours les **valeurs fondamentales de l'Union.**

Selon les députés, les investissements relevant de l'initiative «Global Gateway» dans la région ALC doivent chercher en priorité à réduire les écarts en matière d'infrastructures et les inégalités, y compris la précarité numérique et énergétique, en particulier dans les zones rurales et périphériques. Global Gateway doit aussi soutenir en priorité les investissements dans l'éducation, la formation professionnelle et les politiques de l'emploi.

Le Parlement exige en outre une **gestion transparente et responsable**, alignée sur les valeurs européennes et les priorités locales.

La résolution insiste également sur la nécessité i) de renforcer la coopération en matière de sécurité et de lutte contre le trafic de **drogue**, ii) de veiller à ce que les réformes judiciaires dans les pays ALC respectent l'indépendance de la **justice** et soient conformes aux normes internationales en matière d'état de droit, iii) d'une coopération et d'une solidarité totales entre les pays d'origine, de transit et de destination, et de réagir de manière coordonnée afin de garantir les droits, la dignité et la sécurité de tous les **migrants et réfugiés**, iv) de renforcer la coopération en matière de **droits de l'homme**.

Le Parlement souligne enfin que le prochain sommet UE-Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) constituera une occasion importante de faire porter la voix de l'Union européenne et de l'Amérique latine et des Caraïbes dans le monde sur la base de valeurs communes, ainsi qu'une occasion de renouveler les engagements politiques au plus haut niveau et d'établir un programme birégional ambitieux et opérationnel.